



PROGRAMME EXCLUSIF  
D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ  
PROFESSIONNELLE DU CDPSF

**Aucune franchise**

**Souscription simplifiée**

**Couverture étendue  
contre le cyberrisque**

**Tarification avantageuse**

## CONTACT

**OCTAVE**  
ASSURANCES



**Philippe De Grandpré**

Courtier en assurance de dommages  
Directeur de compte

450-656-0008 Ext.109

[p.degrandpre@octaveassurances.com](mailto:p.degrandpre@octaveassurances.com)  
[octaveassurances.com](http://octaveassurances.com)

## Une solution alternative pour votre assurance responsabilité professionnelle

Le programme ALTEO offre aux représentants en services financiers une solution d'assurance autonome, stable et équitable. Vous profiterez des couvertures les plus étendues sur le marché, d'une procédure de souscription simplifiée et d'aucune franchise applicable à vos réclamations. De plus, vous participerez au Fonds de stabilisation des primes afin de bâtir un capital durable qui vous appartient et ainsi permettre au programme d'être évolutif et adapté à vos besoins réels.

### Les conditions

- Limite d'assurance: 1M à 5M par sinistre et par période d'assurance
- Disciplines couvertes : Assurance de personnes, Assurance collective de personnes, Épargne collective, Planification financière, Plans de bourses d'études, Courtage Hypothécaire, (et autres pratiques sur demande)
- Aucune franchise
- Période de prolongation de garantie de 5 ans sans frais supplémentaires
- Avenants pour toutes les juridictions canadiennes sans frais

### Couvertures additionnelles:

- Protection contre les risques cyber (250 000\$)
  - Atteinte à la sécurité et à la confidentialité
  - Frais de notification et de remise en état
  - Rançongiciel
- Directeur externe (250 000\$)
- Frais légaux en cas d'enquêtes règlementaires (50 000\$) et support légal dès le premier jour suivant l'avis de l'AMF

### L'assureur

Gestionnaire d'assurances Victor - Reconnu pour leur grande expertise en matière de responsabilité professionnelle et la qualité de leur service de réclamation

### Le Fonds de stabilisation

Un fonds de stabilisation des primes d'assurance est bâti via les profits de souscription de l'assureur. Ce capital amassé permet aux assurés de financer des couvertures plus étendues, des formations professionnelles ou encore d'absorber des hausses de primes - plutôt que de permettre à l'assureur de collecter une part inégale de profit. Grâce à ce fonds, les assurés ont récupéré en moyenne 7,5% de retour sur leurs primes d'assurance depuis 2014.